

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2010**

Délibération
n° 2010.07. 83.B

**Bâtiment 9 du village
d'entreprises Les
Molines à
Angoulême :
signature du bail
commercial avec la
société Air Systèmes**

LE PREMIER JUILLET DEUX MILLE DIX à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 juin 2010**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

BATIMENT 9 DU VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES A ANGOULEME : SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE AIR SYSTEMES
--

L'entreprise BATI-PLUS était locataire depuis le 1^{er} juillet 2008 du bâtiment n°9 au sein du «Village d'Entreprises Les Molines» à Angoulême. Suite à la liquidation judiciaire de cette société, le GrandAngoulême a résilié le contrat de location pour pouvoir procéder à l'implantation d'une nouvelle entreprise.

Monsieur TARDIF, gérant des sociétés AIR CLIM (génie climatique, 10 personnes) et AILIO SERVICES (maintenance en plomberie industrielle, 5 personnes) souhaite - au travers d'une autre société dénommée AIR SYSTEMES – développer une activité de pose et maintenance de systèmes de ventilation sur l'agglomération d'Angoulême. M. TARDIF démarrerait l'activité avec 4 personnes et envisage de créer 4 autres emplois sous 2 ans.

Dans ce cadre, il souhaite reprendre la location du bâtiment n°9 du « Village d'Entreprises Les Molines » d'une surface de 93 m², à compter du 5 juillet 2010.

Le bail serait consenti pour une durée de 9 ans moyennant un loyer mensuel de 423,90 € TTC (354,43 € HT).

Un dépôt de garantie d'un montant de 1 063,29 € devra être versé pour assurer l'exécution du présent bail.

Vu la délibération n° 75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Je vous propose :

D'APPROUVER le bail commercial avec la société AIR SYSTEMES dirigée par Monsieur Luc TARDIF, à compter du 5 juillet 2010, moyennant un loyer mensuel de 423,90 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer ledit bail.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
06 juillet 2010	06 juillet 2010